



CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE COMMERCIALE « Frais de notaire offerts »

Article 1 : Objet

DOMANYS, Office Public de l'Habitat, met en place une offre commerciale intitulée « frais de notaire offerts » sur la période du **15 mars 2021 au 30 juin 2021 en direction de ses locataires.**

Tous locataires Domanys bénéficieront de l'offre commerciale sous forme d'une remise s'ils signent une promesse de vente ou s'ils effectuent une offre d'achat (sous condition d'acceptation par le CA ou BCA de l'organisme) avant le 30 juin 2021 avec réitération par acte authentique au plus tard le 30 juin 2022.

Article 2 : Durée

L'offre commerciale débute le 15 mars 2021 et se termine le 30 juin 2021 inclus, à minuit, sous réserve de la signature d'une promesse de vente ou de l'envoi d'une offre avant le 30 juin 2021 et de la signature de l'acte authentique de vente dans les délais stipulés dans la promesse de vente et, au plus tard le 30 juin 2022.

Article 3 : Prix

Domanys s'engage à effectuer l'offre commerciale « Frais de notaire offerts » sous forme d'une remise équivalente au montant des frais de notaires applicables au prix de vente du logement.

PROVISION SUR FRAIS ET DROITS DU 01/02/2020	
Fourchette de Prix	Provision sur Frais
Entre 25 000€ et 29 000€	2 000 €
Entre 30 000€ et 34 000€	2 030 €
Entre 35 000€ et 39 000€	2 060 €
Entre 40 000€ et 44 000€	2 100 €
Entre 45 000€ et 49 000€	2 130 €
Entre 50 000€ et 54 000€	2 150 €
Entre 55 000€ et 59 000€	2 200 €

Entre 60 000€ et 64 000€	2 230 €
Entre 65 000€ et 69000€	2 260 €
Entre 70 000€ et 74 000€	2 300 €
Entre 75 000€ et 79 000€	2 330 €
Entre 80 000€ et 84 000€	2 350 €
Entre 85 000€ et 89 000€	2 380 €
Entre 90 000€ et 94 000€	2 400 €
Entre 95 000€ et 99 000€	2 450 €
Entre 100 000€ et 104 000€	2 480 €
Entre 105 000€ et 109 000€	2 520 €
Entre 110 000€ et 114 000€	2 570 €
Entre 115 000€ et 119 000€	2 600 €
Entre 120 000€ et 124 000€	2 670 €
Entre 125 000€ et 129 000€	2 730 €
Entre 130 000€ et 134 000€	2 780 €
Entre 135 000€ et 139 000€	2 830 €

Article 4 : Conditions

Cette offre commerciale est réservée à tous les locataires Domanys souhaitant acquérir le logement qu'ils occupent en qualité de locataire et/ou un logement vacant mis en vente par l'organisme.

Les locataires seront informés de l'offre commerciale selon les mêmes règles de publicité qu'en matière de vente de logements Hlm vacants fixées par les articles L. 443-11 et R. 443-12 du CCH.

La vente est soumise à l'autorisation du Bureau du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Administration de Domanys et se réalisera sous réserve de l'obtention des autorisations prévues au Code de Construction et de l'Habitation.

Article 5 : Patrimoine concerné

Le dispositif s'applique à l'ensemble des logements figurant dans la politique de vente de l'organisme (politique de vente disponible au siège de l'organisme (cf.art7)).

Article 6 : Personnes pouvant bénéficier de l'offre

Cette offre commerciale est réservée à tous les locataires DOMANYS qui retourneront le coupon reçu par courrier d'information ou qui effectueront une offre d'achat avant le 30 juin 2021 à l'adresse suivante : DOMANYS - 9 rue de Douaumont - BP 36 - 89110 AUXERRE Cedex ; ou par mail à : devenirproprietaire@domanys.fr

Article 7 : Règlement

Pendant toute la durée de l'opération, le présent document est consultable sur le site Domanys.fr, rubrique « devenir propriétaire » ou sur demande à l'adresse suivante :

Direction Services Clients, Service Commercial Domanys – 9 rue de Douaumont - BP 36 - 89110 AUXERRE Cedex.

Le 17/02/2021, à Auxerre

Marylise HUS
Directrice Services Clients